

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 88 (1961)
Heft: 1

Artikel: Résultats du concours d'août
Autor: Rms.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-232195>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En l'honneur du général Guisan

Une simple et digne manifestation s'est déroulée le mardi 30 août à Chesalles-sur-Oron. A l'âge de 22 ans, soit en 1896, Henri Guisan, jeune officier et jeune époux, avait acquis le domaine de Bellevue, à la frontière de Fribourg, d'une contenance de 20 poses vaudoises (45 ares) sur vaud, et de 20 poses fribourgeoises (36 ares), sur territoire du canton voisin. Il y demeura 7 ans, fonctionnant dès l'abord comme secrétaire du Conseil général et prenant des initiatives intéressantes. Les sociétés militaires d'Oron ont tenu à marquer ce passage à Chesalles par une plaque commémorative, rappelant le souvenir du grand patriote et du grand soldat. Encadrée sur la façade principale de la maison, cette plaque a été inaugurée en présence de Mme la générale Guisan et de sa famille, de quelques personnalités, des écoliers et de la population du village et des environs. Prirent la parole MM. Treboux, président du Conseil communal d'Oron, Henri Waridel, syndic, au nom des autorités et des villageois de Chesalles, Luc Rubattel, ancien conseiller d'Etat, initiateur de l'idée du monument, M. Forel, pasteur de la paroisse d'Oron, alors que M. Guisan fils remerciait au nom de sa famille. Ces discours furent entrecoupés de chants des deux classes scolaires. Une collation suivit, pour laquelle les ménagères du village avaient préparé des montagnes de friandises.

Résultats du concours d'août

Sur une cinquantaine de grilles, près d'une vingtaine étaient entachées d'erreurs... La plus courante de ces erreurs fut commise au 2/12 horizontal : « Moitié de poire ». La poire ne pouvait, ici, se partager en deux. Plusieurs concurrents n'en ont pas moins mis « Po »... Or, parmi toutes les poires au sens figuré, le « gogo » n'est-il pas la plus belle ? Le mot juste était donc « Go ». Plusieurs fautes au 8/1 horizontal : « Témoignage d'amnésie mo-

mentanée ». On a mis « Us », « Os », « E.S. » un peu au hasard. « P.S. », post-scriptum, était le mot juste. Ne sert-il pas à réparer un oubli, en fin de lettre ?...

M. Julien Marquis, instituteur à Mervelier (Jura), que ce mots croisés a plus spécialement inspiré, nous écrit :

« Il est normal qu'avec la *Migraine*, on commence à voir *Rouge* et qu'il faille concentrer ses esprits en donnant un tour de *Vis* au cerveau pour éviter le *Post-scriptum*. Une bonne *Tasse de Lait* est préférable à la résine d'*Aloès* pour purger les excès de *Fraises et de Noix* de veau. L'*Air* de l'aspirant et le *Oui* du soupirant vont de pair pour vous conduire à enterrer la liberté célibataire. Mais *Rira* bien qui rira le dernier, car on ne vous prendra pas pour des *Gogos* !

Bravo !

« Où vont les hommes après un enterrement » ? Mais oui, M. Jatton, à la Mairie, après avoir enterré leur vie de garçon !

Chère Mme Françoise Gay, votre grille de juillet n'était pas juste : elle portait « Buie » et non « Buis » ; faute d'inattention sans doute !

Et grand merci pour les félicitations encourageantes !

Voici comment s'établit la liste des lauréats après tirage au sort :

Mme M. Freymond-Bouquet, Corrençon par St-Cierges.

M. Léonce Granger, Troistorrents.

M. Henri Bovard, La Barboleusaz, Gryon.

M. Julien Marquis, Mervelier, Jura.

Mme Ernest Doudin, Payerne.

Mme Françoise Gay, Lutry.

M. Chs Biolley, Thonon-les-Bains, Savoie.

Mme Jeanne Schwaar, Lausanne.

Mme Maria Beaud-Pugin, Neirivue, Frib.

M. Antoine Martenet, Troistorrents, Valais.

M. G.-H. Bornand, Payerne.

M. Ch. Testuz, Morges.

Douze abonnements transmissibles récompenseront — à raison d'un chacun — les douze concurrents désignés par voie de tirage au sort qui auront envoyé, d'ici au 31 octobre 1960, une grille conforme à la grille originale, à l'Imprimerie J. Bron S.A., rue de la Tour 8, Lausanne.

Rms.